Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260302-DCM_2026_037-DE

COMMUNE DE PONT-SCORFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉLIBÉRATION N°2026/037

SÉANCE DU 2 MARS 2026
Dûment convoquée le 16 février 2026

FINANCES / ACQUISITION D'UN LOCAL / RUE PRINCE DE POLIGNAC

Le lundi 2 mars 2026 à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Pierrik NÉVANNEN, Maire de Pont-Scorff, en Salle du Conseil Municipal.

Étaient Présents : NÉVANNEN Pierrik, ÉVANO Jean-Claude, POTHIER Danièle, GUÉHO Geneviève, de CORSON Alain, LE NORCY Christophe, ARDEVEN Jean, CARLISI Valérie, LE NORCY Rozenn, BOUREAU Gaëlle, QUÉFFELEC Élodie, MORIN Johann, LIMA Pedro, CLÉMENCE Mathieu, KERVORGANT Fabienne, BABINOT Théo, MOËLO Jean-Yves, GUILLERMINE Lucien, THUILIER Paul.

Étaient Absents : AULNETTE Jacques, THOMAS Claude, CLOAREC Olivier, BASSO Clémentine, MAERTENS Grégory, RAUDE Yannick, CARRÉ Sébastien, LESQUER Élodie.

Pouvoirs : AULNETTE Jacques donne pouvoir à NÉVANNEN Pierrik
THOMAS Claude donne pouvoir à de CORSON Alain

Secrétaire de séance : CARLISI Valérie

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 19
- représentés : 2
- votants : 21

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2241-1 et L. 2541-12 ;

La commune de PONT-SCORFF a l'opportunité de se porter acquéreur d'un local cadastré AL 112, d'une superficie de 56 m², et sise rue du Prince Henri de Polignac, propriété de Madame Annick LE MEUR.

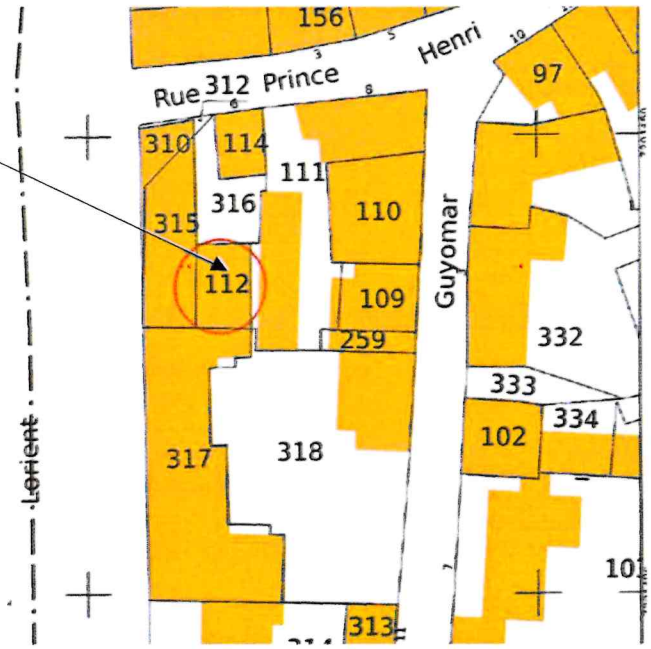
Ce local loué par la commune est actuellement sous-loué par un artisan d'art. Son acquisition permettrait d'avoir un ensemble cohérent à la Cour des Métiers d'Art.

Cette transaction pourrait s'effectuer sur la base de 25 000 €, les frais inhérents à la vente étant à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'une part, d'approuver l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 25 000 €, hors frais d'actes, d'autre part, de l'autoriser ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260302-DCM_2026_037-DE

Projet d'acquisition de la parcelle AL 112 par la commune



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée AL 112 d'une superficie de 56 m², située rue du Prince Henri de Polignac et propriété de Madame Annick LE MEUR, pour un montant de 25 000 €.

DIT que les frais inhérents à la vente seront à la charge de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 21 **Contre :** 0 **Abstention :** 0

Fait le 2 mars 2026

Le Maire,
Pierrik NÉVANNEN

La secrétaire de séance,
Valérie CARLISI

MAIRIE DE PONT-SCORFF (Morbihan)

Publié le 4 mars 2026
Transmis en Préfecture le 4 mars 2026
Document exécutoire à compter du 4 mars 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.